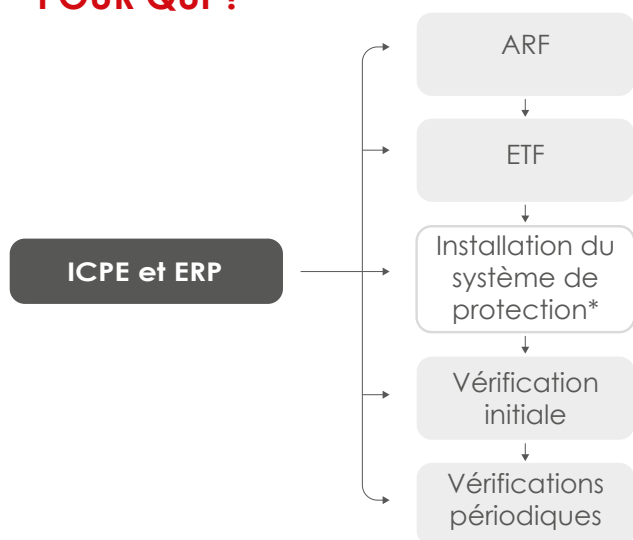




NOTRE  
**VOLONTÉ,**  
VOTRE  
**PERFORMANCE**

# RISQUE FOUDRE

## POUR QUI ?



## QUAND ?

- ✓ A chaque révision étude de dangers
- ✓ Suite à modification de l'installation
- ✓ Suite à toute modification ayant des répercussions sur données d'entrée ARF
- ✓ En fonction des résultats de l'ARF
- ✓ Initiale : dans les 6 mois après travaux
- ✓ Visuelle : tous les 2 ans
- ✓ Complète : tous les 2 ans

Tout site sensible

- Vis-à-vis des risques :**
- Humain
  - Economique
  - Continuité d'activité



\*Non réalisé par AGMS

Certificat N° 0923107247062

## NOS PRESTATIONS

- ▶ Analyse de Risque Foudre (ARF)
- ▶ Etude Technique Foudre (ETF)
- ▶ Vérification initiale des installations de protection contre la foudre (IPF)
- ▶ Vérification visuelle périodique des IPF
- ▶ Vérification complète périodique des IPF

## Le + AGMS

### NOTRE APPROCHE :

- ▶ Forte expérience en maîtrise des risques industriels
- ▶ Certification INERIS pour intervenir sur les ARF, les ETF et les vérifications de niveau complexe
- ▶ Chef de projet titulaire d'un certificat de compétence INERIS
- ▶ Intervention possible sur les aspects pertes économiques
- ▶ Possibilité de suivre et tenir à jour vos outils
- ▶ Des propositions d'améliorations pragmatiques

L'agence ah - www.agence-ah.fr

NOTRE  
**EXPERTISE,**  
VOTRE  
**SÉRÉNITÉ**

**AGMS,**  
Management et prévention des risques industriels  
54 avenue du Général de Gaulle - 21110 GENLIS  
Tél : 03 80 77 14 94 - Fax : 03 80 77 14 95